

**DECISION PPERF N°10 048/2016
FIXANT LE TARIF DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX
DU CENTRE D'INVESTIGATION CLINIQUE
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2017**

**PILOTAGE ACTIVITÉ-RESSOURCES
ET CONTRACTUALISATION INTERNE**

Sophie Douté
DIRECTRICE

Vu l'article L6143.7 de la loi 2015-990 du 6 août 2015, le tarif de mise à disposition des locaux du centre d'investigation clinique est fixé à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

AFFAIRES FINANCIÈRES

Ronan Guiheneuf
DIRECTEUR

Prise en charge de moins de 3 heures	68,10 euros
Prise en charge comprise entre 3 et 6 heures	142,10 euros
Prise en charge d'une journée (comprenant une nuit).....	238,70 euros

RECETTES ET DOSSIER PATIENT

Cécile Biette
DIRECTRICE

Fait à Nantes, le **12 DEC. 2016**

**CELLULE CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**

Anne Passelande
RESPONSABLE



Ronan GUIHENEUF
Directeur des Affaires Financières
Direction du Pôle Pilotage de l'Efficiency
et des Ressources Financières